

Motion de conseil d'école

A adresser au Dasen, avec copie au maire

Ecole

Commune de

Le conseil d'école, réuni le estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies.

Nous ne sommes pas favorables à un statu quo, mais changer, c'est pour du mieux. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves. Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en œuvre. La concertation de l'ensemble des partenaires est en effet indispensable pour construire une articulation cohérente des temps scolaires et périscolaires de qualité.

Il nous semble incontournable de rappeler que pour nous :

- la journée doit être allégée de manière significative ;
- un partenariat efficace doit être mis en œuvre pour articuler temps scolaires et périscolaires ;
- les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants doivent être améliorées.

En conséquence, **nous vous demandons de reporter la mise en place de cette réforme** à la rentrée 2014 et de mettre en place une consultation des conseils d'école avant toute décision sur la commune afin de construire ensemble le projet le plus adapté à cette réforme ambitieuse.